



Info_101_ED_2011-12
1^{er} janvier 2012

Accueil des chercheurs étrangers :

Lancement d'un visa long séjour début 2012 (réseau Euraxess France)

Dépêche AEF 159463 du 12-12-2011

« Les chercheurs étrangers en France devraient se voir proposer, à partir du premier trimestre 2012, le « VLS-TS », visa long séjour valant titre de séjour, ce qui facilitera leur vie en France », indique à AEF Jean-Luc Nahel, président de l'association Euraxess France, qui a tenu sa première assemblée générale à Nancy les 5 et 6 décembre 2011 (voir ci après). Ce nouveau visa, qui vaudra pour une durée supérieure à trois mois et inférieure à douze mois, est « le résultat d'un dialogue établi depuis plusieurs années entre les représentants des centres Euraxess, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Intérieur », poursuit-il.

L'avantage principal du VLS-TS est « la simplicité et la rapidité de la procédure de validation, avec une seule démarche à accomplir, à savoir l'envoi d'un courrier à l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), qui convoque à la visite médicale et transforme le visa en titre de séjour », précise le réseau. « Le chercheur peut commencer à travailler immédiatement à son entrée en France, alors que préalablement, il devait déposer sa demande de titre de séjour en préfecture et attendre la délivrance de son récépissé ». Par ailleurs, la durée de séjour du conjoint sera alignée sur celle du scientifique détenteur du visa.

Groupes de travail

Lors de cette assemblée générale, les représentants français du réseau européen Euraxess, lancé par la Commission européenne en 2004 et coordonné par la CPU en France, ont créé l'association « Euraxess France », dont les statuts seront bientôt déposés. La composition du bureau est la suivante : Louis Vogel, président de la CPU, à la présidence et par délégation Jean-Luc Nahel en tant que « délégué permanent de la CPU à Bruxelles » ; Beverley Margaria, directrice de l'accompagnement des publics en mobilité à la CIUP (Cité internationale universitaire de Paris) comme vice-présidente, par délégation de Carine Camby, déléguée générale de la CIUP ; Anne Mrowicki, responsable du centre de services Euraxess de Nancy, secrétaire ; et Martine Pretceille, directrice de l'Intelli'agence (trésorière).

À Nancy, les représentants français du réseau ont suivi des formations sur les questions juridiques et la problématique de l'acculturation. Leurs discussions s'articulent à travers les quatre groupes de travail suivants : le logement, avec la parution récente d'un guide de l'accessibilité au logement en France pour les chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants étrangers ; l'optimisation de la base de données « Alfred », un outil d'enregistrement et de suivi des chercheurs faisant appel au réseau Euraxess France ; l'échange de bonnes pratiques et les questions liées à la qualité, en lien avec le réseau Euraxess européen ; et enfin la communication-promotion autour du réseau français.!

Rappel : le réseau Euraxess France devient une association

Dépêche AEF 1558332 du 23-11-2011

La première assemblée générale de l'association Euraxess France, « en charge de l'accueil et du soutien à la mobilité des chercheurs étrangers en France », se tient à Nancy les 5 et 6 décembre 2011, annonce la CPU (Conférence des présidents d'université) dans sa lettre d'information datée de vendredi 18 novembre 2011. « À l'instar de ses homologues européens, le réseau français était jusqu'à présent totalement informel. Le passage au statut associatif, une première en Europe, va lui donner une existence juridique ainsi qu'une plus grande autonomie dans son fonctionnement et son financement », explique la CPU, qui assure la coordination du réseau. En outre, précise-t-elle, « les activités du réseau français

s'inscrivent notamment dans le cadre du rôle de pivot joué par Euraxess dans les orientations politiques européennes telles que l'espace européen de la recherche et la stratégie UE 2020 ».

La composition du bureau de l'association doit être votée lors de l'assemblée générale, le 5 décembre. Elle serait présidée par Louis Vogel, président de l'université Panthéon-Assas (Paris-II) et président de la CPU, représenté par délégation par Jean-Luc Nahel, délégué permanent pour la CPU à Bruxelles. La vice-présidente serait Beverley Margaria, directrice de l'accompagnement des publics en mobilité à la CIUP (Cité internationale universitaire de Paris), la trésorière Martine Pretceille, directrice de l'Intelli'agence (ex-association Bernard-Gregory), et la secrétaire Anne Mrowicki, responsable du centre de services Euraxess de Nancy.

Services « entièrement gratuits » pour les chercheurs étrangers

« Le réseau français est l'un des plus étendus et des plus actifs des 38 réseaux membres de l'initiative européenne », assure la Conférence. Il est « composé de 22 centres de services et de huit points de contact locaux répartis sur tout le territoire ». Sa vocation est de répondre « aux demandes des chercheurs étrangers quant à leur installation en France, à la fois sur les plans administratifs (demandes de visas et de permis de travail, assurance santé, informations sur les régimes d'allocations chômage et de retraite...) et pratiques (recherche de logement, cours de langue, aspects culturels...) », l'ensemble de ces services étant « entièrement gratuit ». « Le réseau est par ailleurs structuré en divers groupes de travail chargés de réfléchir à des thématiques intéressant les chercheurs (publication récente d'un guide sur les pratiques françaises en matière de location immobilière) ou les personnels des centres (enregistrement des chercheurs, formation des personnels, communication et promotion). »

L'association Euraxess France continuera à être « un interlocuteur privilégié du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont les représentants sont systématiquement conviés aux assemblées générales ». Celles-ci réunissent l'ensemble des membres du réseau et fournissent entre autres l'occasion de « clarifier certains points cruciaux de leur activité avec les représentants des ministères », explique la CPU, citant par exemple les « conventions d'accueil, délivrances de visas et titres de séjour, coûts d'entrée, questions consulaires ». L'assemblée générale de décembre 2011 « permettra également de dispenser une formation sur la communication interculturelle, et de faire un point sur les régimes d'allocations chômage et de droits à la retraite des chercheurs étrangers de passage en France »

Claude Guéant annonce « une concertation avec les parties prenantes » et « une circulaire spécifique »

Dépêche AEF 160134 du 23-12-2011

Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, annonce « une circulaire spécifique sur le travail des étudiants étrangers afin que les cas de figure soient examinés et que les choses soient plus claires », sur Europe 1, jeudi 22 décembre 2011. « Je note qu'il y a des malentendus, des interrogations. Je suis résolu à avoir une concertation avec les parties prenantes – universités, grandes écoles, patronat. » Il ne précise pas de délais.

Le ministre rappelle que la circulaire du 31 mai 2011 « n'est pas relative aux étudiants » : « C'est une circulaire relative à l'immigration professionnelle », qui prévoit que « ces personnes doivent avoir une autorisation de séjour spécifique pour exercer une profession en France. Cette autorisation est examinée en fonction de l'emploi. (...) Nous avons déjà donné 6 500 autorisations cette année. »

MESR : « dans le bon sens »

Contacté par AEF vendredi 23 décembre 2011, l'entourage du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « se réjouit que les choses aillent dans le bon sens, conformément à la ligne défendue par Laurent Wauquiez ».

Au Parti socialiste, Sandrine Mazetier, secrétaire nationale à l'immigration, et Bertrand Monthubert, secrétaire national à l'enseignement supérieur et à la recherche, demandent dans un communiqué, jeudi 22 décembre 2011, un « un acte clair du gouvernement, qui ne peut être que l'abrogation de la circulaire ». « Les sénateurs socialistes proposeront une résolution allant dans ce sens au mois de janvier 2012 », annoncent les secrétaires nationaux. Par ailleurs « Le Parti socialiste s'associe aux signataires de l'appel « L'université est universelle, notre matière grise est de toutes les couleurs ».

Depuis plusieurs mois, la CGE (Conférence des grandes écoles), la CPU (Conférence des présidents d'université) et la Cdefi (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs), ainsi que le « collectif du 31 mai », ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de l'application de cette circulaire. Ils estiment que des diplômés étrangers se voient refuser un changement de statut d'étudiant à salarié ou une autorisation de travail leur permettant d'avoir une première expérience professionnelle en France. Dans une lettre aux trois conférences datée du 22 novembre 2011, le Premier ministre François Fillon indiquait : « Ces

étudiants peuvent demander à bénéficier de l'autorisation provisoire de séjour prévue à l'article L.311-11 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, afin d'acquérir en France une première expérience professionnelle, sans que la situation de l'emploi leur soit opposable et sans qu'il y ait lieu, par conséquent, de tenir compte de la liste des métiers 'en tension' »

Laurent Wauquiez recevra « dans les premiers jours de janvier » la CGE, la CPU et la Cdefi

Dépêche AEF 160190 du 26-12-2011

Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé et Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche « recevront dans les premiers jours de janvier, les présidents de la conférence des grandes écoles, de la conférence des présidents d'universités et de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, afin d'aborder avec eux l'accès au marché du travail des diplômés étrangers hautement qualifiés », fait savoir le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans un communiqué vendredi 23 décembre 2011. « Au cours de cette réunion seront présentés les principes d'examen des demandes d'autorisation d'exercer une activité professionnelle en France », explique le ministère et ajoute que « ces principes feront l'objet d'une circulaire spécifique adressée aux services préfectoraux au début de l'année 2012 ».

Claude Guéant a annoncé cette concertation pour élaborer « une circulaire spécifique sur le travail des étudiants étrangers afin que les cas de figure soient examinés et que les choses soient plus claires », jeudi 22 décembre 2011 (*voir ci-dessus*). La Cé (Confédération étudiante), dans un communiqué du 24 décembre 2011 déclare que ce « 'cadeau de Noël' ne fera pas taire les étudiants qui ne sont pas dupes ». L'association étudiante demande « le retrait pur et simple » de la circulaire du 31 mai et du décret du 6 septembre 2011 relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité et relatif aux titres de séjour.

Depuis plusieurs semaines le Collectif du 31 mai ainsi que les trois conférences - CPU, Cdefi, et CGE avaient exprimé « leurs inquiétudes » au sujet de l'application de la circulaire du 31 mai 2011. Ils estiment que du fait de cette circulaire, des diplômés étrangers se voient refuser un changement de statut d'étudiant à salarié ou une autorisation de travail leur permettant d'avoir une première expérience professionnelle en France